imporésares, torité, ent des

rumens uvenax gement treprise

& plus donner attacher

nommé la réso-

er l'étaulement & d'équi se

ment de nesures, istre de déplail, déjà

qu'on y

détruire

l'admi-

dit-il,

les gages

nses des' l'infini luctions,

enu ouil

ellement.

ue nous

la réso-

250-27

125-15

180-200

ere d'O

ligne da

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Pluvisse,

(Ere vulgaire)

Lundi 15 Février 1796.

Sortir à Bruit de l'ordre donné par le directoire exécutif aux généraux de recommencer les hostilités. — Suite des doutes sur la paix. — Rapport de la commission nommée pour examiner les rapports des quatre députés qui ent été détenus en Autriche. — Résolution à ce sujet. — Résolution sur les rentiers et pensionnaires de l'état. — Autre resolution sur l'emprunt forcé.

AVIS.

Les Souscripteurs dont l'Abonnement expire à la fin de pluviose sont invités à le renouceller.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Poliiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnoie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reque.

FRANCE.

De Paris , le 24 pluviôse.

S'il faut en croire un de nos journaux, il a été envoyé des ordres à nos généraux de faire cesser la suspension d'armes & de recommencer les hostilités dans les délais convenus. Quoique cette nouvelle n'ait pas l'authenticité convenable pour y ajouter une foi entiere, ou ne peut sempècher d'observer que les papiers étrangers disent que l'armistice est avantageux aux puissances coalisées, en leur donoant le tems de rassembler leurs forces. Ainsi il ne seroit pas étonnant que la nouvelle en question cût quelque réalite.

Suite des Doutes sur la paix, insérés dans le numéio 141.

Si l'on ponvoit révoquer en doute l'influence de l'Anpleterre sur une pacification générale, il suffiroit pour la démontrer de renvoyer aux négociations les plus imporlantes de ce siecle, & de considérer la position qu'a toujours tenue cette puissance dans toutes les guerres auxquelles elle s'est mêlée.

Dans la premiere étude, on remarque ce résultat éton-

nant, que l'Angleterre, en s'affichant constamment pour la protectrice de la balance européenne contre l'ambition de la France, est parvenue à incliner cette balance en sa faveur, & qu'en général toutes nos attaques contre cet équilibre du pouvoir ont fini par servir ses projets d'aggrandissement.

Cette premiere étude mene à la seconde & s'y trouve éclairée d'un jour nouveau. On voit, en suivant les positions constantes de l'Angleterre dans les guerres continentales, qu'elle les a partagées & prolongées seulement comme des accessoires utiles à ses vues; qu'elle mettoit aux prises de formidables rivaux, émules de sa puissance, & les voyoit s'épuiser, tandis que portant la masse de ses forces sur des points où elle étoit sans concurrens, elle se trouvoit toujours à la fin placée hors de la cathégorie des échanges & des compensations. Ce n'étoit que par des sacrifices que les puissances continentales la forçoient à désarmer.

Cet avantage inappréciable maît de la simplicité, & pour ainsi dire de l'unité de sa puissance. Les autres nations, ses rivales, jouissant d'une puissance divisée sur les mers & sur le continent, prêtent à une double attaque, taudis que l'Angleterre n'est attaquable que sur un étément. De cette différence de situation est né le systéme des guerres germaniques, tour-à-tour réprouvé & soutenu selon l'intéret des partis, mais constamment suivi par ses ministres les plus célebres (1). Le but de ce système est de forcer la France à porter sa principale force sur le continent,

⁽¹⁾ Du commencement de la guerre de 1756, Fox, pere de Charles Fox qui est aujourd'hui à la tête de l'opposition, étoit à la tête du ministere britaunique; le fameux Williams Pitt, pere du principal ministre actuel, étoit à la tête de l'opposition. Il attaqua vivement le ministere sur le système de guerre continentale qui ruinoit l'Angleterre; il finit par culbuter Fox & se mettre à sa place. Dès qu'il fut le maitre, il n'en suivit qu'avec plus de vigueur le même système, & la conquète de nos possessions en Amérique en fût le résultat. Lorsqu'on attaquoit l'it sur cette contradiction de principes, il répondoit: C'est en Allemagne que neus avons conquis l'Amérique. Note des rédacteurs.

& mu moyen de cette diversion utile qu'elle alimente par des prêts ou des subsides aux puissances ennemies de la France, l'Angleterre divige ses coups vers les sources de la richesse & du commerce; elle se place ainsi dans une posture de domination, soit en Asie, soit en Amérique, & finit par dicter les coaditions de la paix pour ce qui peut l'intéresser; elle se donne par-là une prise sur ses rivaux, sans que ceux-ci en aient aucune sur elle, & conséquemment la mesure des équivalens n'est jameis appliquée qu'à son avantage. C'est ainsi qu'à la paix d'Utrecht elle obtint en Hollande, en Espagne, & dans les Pays-Bas, des avantages commerciaux exclusifs: en Amérique, elle s'acquit d'utiles possessions, & en Europe Gibraltar, Minocque & Dankerque.

La paix d'Aix-la-Chapelle ne fut qu'an long armistice. Le traité de Paris, qui termina la guerre sanglante qui suivit cette trève, completta sa puissance en Amérique, & jetta les fondemens de cette domination colossale que nous avens vu tranquillement s'éthier en Asie. Enfin, toutes ces pacifications ont accru la détresse de la France, en augmentant la prospérité de l'Angleterre. Son système de guerre & la nature des conquêtes qui en furent le fruit protégeoient l'écoulement & la circulation de ses richesses d'outre-mer & privoient ses rivaux des leurs.

Telle est la progression croissante qu'a suivie l'influence britannique. Nier cette influence & son pouvoir, c'est former les yeux à la lumière; attaquer les artisans & les conservateurs de ce système par des épigrammes & des caricatures, c'est vouloir prolonger l'incurie & la légérete qui depuis bien long-tems nous tiennent bien au-dessous de la position qui nous convient. Il seroit bien utile d'étudier soigneusement cette influence dans ses principes, ses promès & ses moyens absolus ou relatifs. De parelles discussions honorement leurs auteurs & serviroient vrai-

ment la chose publique. Il résulteroit des réssexions qui précedent, que la position topographique de l'Angleterre la plaçant hors du ens des compensations, il n'est gueres probable qu'une guerre continentale puisse scule la forcer à la paix. Il en résulteroit encore qu'on auroit mal saisi jusqu'ici le système de guerre à suivre envers l'Angléterre pour parvenir à l'humilier. Une guerre purement maritime tend plus efficacement au but qu'une guerre de terre. On en a eu un exemple dans la guerre dernière. La paix de 1783 est la seule paix honorable que nous ayions faite avec cette puissance depuis un siecle. Si au lieu de nous ruiner depuis ce tems en vains efforts pour changer sur le continent la balance du pouvoir, nous eussions bien défendu nos immenses possessions d'Amérique & d'Asie, il est probable que notre navigation & notre commerce, accrus progressivement; auroient fourni à une force maritime, à une circulation de richesses qui nous cussent mis en mesure d'arrêter les projets de notre ambitieuse rivale. Mais nous avons de tout tems mis trop de confiance dans nos forces de terre. Dans cette guerre-ci encore, en a vu se repandre un adage qui a fait beauconp trop de for-tune dans le cabinet. On a dit que nos colonies seroient reconquises en Europe. C'est là une des causes principales de la négligence du gouvernement sur l'élat de cette partie de l'Empire. Aujourd'hui que nos affaires y changent de face presque à notre insu, on commence croire que la paix pourroit bien se faire aux colonies, & l'on est peut-être moins loin du vrai dans cette proposition que dans la premiere.

Les colonies anglaises sont à la Grande Bretagne et que jadis les provinces d'Italie étoient à Rome. Celle q avoit en Italie une pépiniere inépuisable de soldats, les hommes alors étoient le premier moyen de guerr L'Angleterre paise dans ses colonies les richesses, Pargent dont elle soudoic ses mercenaires au-dehors. Le onc qu'on dit, en imitation de ce qu'Annibal disoit Rome, que l'Angleterre ne peut être vaincue que she elle, il ne faut pas borner le sens de cette phrace une invasion de son isle: l'Angleterre est par-tout où son les réservoirs de sa richesse. Des descentes ont été son-vent projettées & tentées depuis ceile de Guillaume-le-Normand, & toutes depuis la formidable armada d Philippe II d'Espagne jusqu'aux menaces que nous time la guerre de nière, ont ajouté à la sécurité intérieure d la Grande-Bretagne. Il n'y a donc qu'en attaquant so commerce & les réservoirs qui l'alimentent qu'on pa espérer de forcer l'Angleterre à la paix.

On a beaucoup parlé des révolutions financieres qui menacent & des crises politiques qui paroissent s'y propare Les unes & les autres perdent tous les jours de leur pro babilité. Le succès des dernieres mesures du ministre paroît devoir réprimer pour quelque tems tous les germ de sédition. Quant à son crédit , la balance croisseme son commerce, la facilité sans exemple avec laquelle gouvernement emprunte annuellement des sommes énoi mes à un taux très-has ne sont pas des symptôms q en annoncent la décadence ; ensin l'histoire nous offre résultat qui pent êcre d'un très-grand poids dans cet question. L'Angleterre a comm ncé comme nous avec siecle à courir la chance des guerres dispendieuses & d emprunts. Nous avons éprouvé depuis ce tems deux c financieres, dont la derniere a amené ta dissolution de monarchie, & la châte totale du crédit public. L'Ang terre, au contraire, est arrivée jusqu'à ce moment sporussis & sens convulsions. Ce resultat pent donner à des reflexions salutaires sur la constitution comparée établissemens financiers & politiques chez les deux peupla

En terminant ces méditations, on ne peut s'empêch de craindre que l'issue de cette guerre ne soit point tell que nous la desirerions quant à l'Angleterre, & que nou ne soyions forces d'ajourner à des tems plus heureux vengeance de nos injures. L'horison politique de l'Euro s'obscurcit de jour en jour davantage, & semble prépar de nouvelles combinaisons qui ne nous permettront pl de nous occuper exclusivement de rédnire l'Angleten Nous nous devens à la Hollande, dont l'indépendant naissante aura peut-être à lutter contre des ennemis te ribles, contre des factions intestines, & sur tout con ces défiances secrettes qui neutraliserent toujours ses mo vemens quand elle agit de concert avec nous. Nous ave à suivre l'orage qui gronde dans le Nord & qui sem n'attendre que le signal du cabinet de Saint-James P éclater sur Constantinople, notre alliée, dont le dan paroit occuper avec bien de la raison l'attention de no gouvernement. Une paix générale nous forcera peutde nous expliquer sur la matheureure Pologne qui di paroit du tablicau des puissances. Tent d'intérêts à si veiller neus occuperont suffisamment; & la Grande la tagne conservera peut è re le même degris d'influence d'ascendant, si le soit des armes ne neus favorise aille au-dela de ce que les circonstances ne semblent permelle

Voici Rep

Je viens d'examine Lamarque ration les exige. Le dro

misonnie es loix c ambassacle ritoire ne barbares 34 mois caractere ence; & suite à c royal est Je sais aux repre préparons mais la s des natio Ici le les déput des natio prisent; dont la & qu'une Et des ressuscite Ah! p

France!
Ces ser
Français,
trente-qu
déclaré q
& constileurs sou
Un mo

blentz &

Spielberg

fut enfer

voir la

obligeradirectorre
monville
sort du c
muniqué
en nous c
fermeté d
ne pouvo
à leur ca
doivent r
reux, ma
ral, aux

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMUS. Suite de la séance du 24 pluvisse.

Voici un extrait du rapport fait par Jean-de-Bry.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

etagne ce

. Celle d

oldats, &

e guerre

ses, Par-

disoit .

que che

phrace

at on son été sou

llaume-le

rmada de

ous fimes

érieure de

quant son

res qui l

prépare

leur pro-

minister

es germe

issante d

quelle le

nes énor

tôm s qui

as offre o

lans cett

is avec o

uses & de

eux cris

L'Angle

nent sa

onner li

parée d

x peuples

'empêch

point tell

que non

eureux

e l'Europ

prépare tront p

ngleter

épendant

at contr

ses mor

ous aver

ui semb

mes pou

le dan

de not peut-êm

qui di

ets à sur

ande-Br

fluence e ailleur

permelli

Je viens au nom de la commission que vous avez chargée l'examiner les rapports de nos collegues Camas, Brouet, amarque, Bancal & Quinette, présenter à votre délibéation les différens articles de résolution que cette affaire

Le droit des gens a été violé. Vous voyez Drouet, reisonnier de guerre, traité comme un criminel, malgré es loix de la guerre; vous voyez Maret & Semonville, ambassacleurs français, enlevés à main armée sur un ternitoire neutre; les intérêts sacrés que les nations les plus barbares respectent entre elles, ont été foulés aux pieds ; 64 mois de captivité ont pesé sur la tête de ceux que leur caractere & leur dévouement devoient garantir de la vioence; & cet attentat horrible, froidement exécuté, fait suite à cette longue série de crimes, dont le despotisme oyal est coupable envers l'humanité.

Je sais que la morale des princes est assez indifférente aux représailles de l'opinion; mais la postérité dont nous préparons le jugement! mais l'histoire qui les attend! mais la solitude de la conscience! mais le soulevement

s nations qui s'élabore en silence! lei le rapporteur parle un moment des outrages que les députés ont reçus de la part « des émigrés, la lie des nations, rebutés même par les despotes qui les méprisent; de ces hommes ignorans & insolens à-la-fois, dont la philosophie depuis trente ans prédisoit la châte,

& qu'une crise safutaire a bannis de notre corps politique ». Et des insensés voudroient rappeller ces furieux &

ressusciter lears insolens privileges!

An! plutôt cent fois les prisons souterraines de Coblintz & de Mantoue, les fo teresses d'O'mutz & de Spielberg ; plutôt le tossbeau de pierre où Beurnonville fut enfermé vivant, que de subir l'horrible tourment de voir la liberté, la douce égalité quitter le sol de la France !

Ces sentimens sont les plus cheres affections que les Français, délivrés le 6 nivôse, ont rapportées, après trente-quatre mois de détention. Nos collegues nous ont déclaré que le bonheur d'avoir retrouvé leur patrie libre & constituée en république les avoit payés de toutes leurs souffrances.

Un motif de fidélité scrupuleuse à la constitution nous obligera, représentans, de vous proposer le renvoi au directoire, de ce qui concerne les citoyens Maret & Se-monville : Pobjet de leur mission est tout entier du ressort du directoire exécutif. Ce qui nous en a été communiqué par les citoyens Maret & Semonville eux mêmes, en nous donnant une haute opinion du caractère & de fa fermeté de ces agens politiques, nous a l'ait regretter de ne pouvoir payer ici le tribut dû à leurs so ffinances & à leur captivité; c'est d'un examen approfondi qu'ils le doivent recevoir. Il appartient aussi à ces hommes genereux, mais pauvres, attachés aux représentans, au général, aux ambassadeurs, & en qui l'on ne sait ce qu'on

doit admirer la plus, ou l'attachement héroique à la famille, ou le dévouement pour la patrie.

Voici le projet de résolution présenté par Jean Debry.

Le conseil des cinq cents considérant qu'il importe à l'honneur de la nation d'accomager la verfu, de consoler le malheur & de signaler les forsaits de la tyrannie, déciare qu'il y a urgence.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la

résolution suivante :

Art. 1er. Les représentans du peuple Camus, Bancal, Quinette, Lamarque & le général Beurnonville, ont dignement rempli la mission dont la convention nationale les a chargés.

II. Le représentant du peuple Drouet a dignement rempli la mission dont la convention nationale l'a chargé.

III. Le directoire exécutif est chargé de faire remettre au représentant Drouet un cheval équipé en échange de celui que lui ont enlevé les Autrichiens lorsqu'ils le firent prisonnier.

IV. Les citogens Marct & Semonville, nommés am-bassadeurs de la république à Naples & à Constantinople, sont renvoyés devant le directoixe, pour y faire exa-miner le compte de leur mission; le directoire est pareillement changé de statuer sur les indemnités qui peuvent être dues aux Français, rendus à la liberté le 3 nivôse, en vertu de l'échange.

V. Le directoire exécutif fera payer aux parens des citoyens Lamarre, Montgeroux & Tasisfro, morts dans les prisons de Mantone, les secours prescrits par la loi, pour les parens des désenseurs morts en combattant pour

la patrie.

VI. Les citoyens attachés tant aux représentans qu'au général Beurnonville & aux ambassadeurs Maret & Semonville ont honoré par leur constance & par leur courage le caractere français républicain dans les cachots de l'Autriche: leurs noms seront inscrits au procès-verbal de ce jeur, dont expédition sera délivrée à chacun d'eux.

Le projet de résolution est unanimement adopté, & le conseil ordonne l'impression du rapport de Jean Debry, la distribution à six exemplaires, l'envoi aux départemens

& aux armées.

Dauchy, au nom de la commission des finances, rappelle la demande faite par le directoire exécutif de 25 millions pour le ministre de l'intérieur, l'apperçu des dépenses auxquelles cette somme est déterminée. Elles ont paru susceptibles de réductions ; la commission propose donc de mettre provisoirement, & en attendant un rapport détaillé, dix millions valeur métallique à la disposition du ministre de l'intérieur.

Bentabole s'éleve vivement contre la maniere d'accorder des fonds valeur métallique; cette différence qu'on établit entre la monnoie métallique & la monnoie républicaine ne lui paroît propre qu'à discréditer les assignats, & le but lui paroît être l'établissement d'une bauque qu'il regarde comme très-dangereuse.

Fermont répond que si l'on veut établir de l'ordre dans la comptabilité, il faut non des déclamations, mais un moyen sûr & invariable d'évaluer les dépenses & les res-

Monmayou prend la parole. Si je me taisois plus longtems, dit-il, je manquerois à ce que je dois au peuple qui m'a revêtu de sa confiance, & à la postérité qui jugera jusqu'à notre silence. J'avois cru que nons devions la révolution aux assignats; mais depuis quelque tens

on émet chaque jour une opinion bien différente. D'abord l'état du trésor public permet. Voici te projet de résolu. on a parlé d'une échelle gradués, & dès lors on nous a précipités du haut de l'échelle (on rit); ensuite sont venues les cédules : & enfin un projet de banque formé par des hommes perfides qui voudroient substituer leur papier à celui de la république, & mettre la France sous

la tutelle d'une compagnie de finance.

Montmayou exhorte les républicains à se rallier pour rendre le crédit aux assignats, & le conseil à prononcer fortement cette volonté & à rapporter tous les décrets liberticides qui ont établi une différence entre les métaux

& le signe républicain.

Des applaudissemens partent d'une tribune.

Un grand soulevement se manifeste dans la salle. Que le président, s'écrie Rouyer, ordonne aux huissiers de connoître ceux qui ont répondu au signe d'insurrection

qui peut-être leur a été fait.

Le tumulte augmente ; plusieurs membres se précipitent à la tribune; Boudin veut la parole; le président représente qu'elle est à Montmayou; une altercation s'éleve entre Quinctte & Lamarque; Bourdon court parler à Montmayou; dans le bruit on n'entend que ces mots :

Réponds à cela!

Boudin insiste pour avoir la parole; le président s'y oppose avec fermeté : c'est pour une motion d'ordre, dit Boudin ; on n'interrompt pas pour une motion d'ordre , répond le président; Boudin persiste; le président ne cede point ; le calme renaît, & la parole reste à Montmayou. Ce dernier , après avoir protesté qu'il déteste autant l'anarchie que la royanté, demande au conseil de ne pas permettre que dans aucune résolution on établisse de la diffé-

rence entre les métaux & les assignats.
Rouyer dit qu'il a été trop loin & qu'il ne soupçonne aucun de ses collegues de vouloir exciter une insurreç-

Bourdon, sans vouloir s'expliquer, parce qu'il ne veut pas révéler ce qui s'est dit en comité, demande que le directoirs donne un état général des dépenses & de l'emploi des sommes accordées ; sans quoi il n'y aura jamais ni ordre ni confiance.

Ramel expose que les états sont faits, que l'ordre s'établit. La commission fera un rapport général, mais il faut provisoirement assurer le service.

Les dix millions sont accordés.

Séance du 25 pluviôse.

Ramel , membre du conseil des cinq cents , écrit au conseil que le directoire l'a nommé ministre des finances

& qu'il accepte.

Fermand, au nom de la commission des finances, expose que le directoire a ordonné la suppression des dis-tributions de pain & de viande dans Paris; abus con-traire aux principes de l'égalité & de toute idée saine d'économie politique, & qui cut fini par ruiner l'état : en même-tems il a appellé la sollicitude du conseil sur le sort des rentiers. C'est un projet de résolution sur cet objet que Fermond présente, en annonçant que la comtion qui est adopté.

Les pensionnaires militaires & civils , & les rentien viagers & perpétuels, recevront du tresor public en paie-

ment du semestre qui échoira au 1er. germinal pro-chain,
Pour 100 liv., 1000 liv. — 200 liv., 1900 liv. — 300,
2700 liv. — 400 liv., 3400 liv. — 500 liv., 4000 liv. 600 liv., 4500 liv. - 700 liv., 4900 liv. - 800 liv. 5200. — 900 liv., 5400 liv. — 1000 liv., 5500 liv. — 1100 liv., 5600 liv., & ainsi de suite, tout ce qui sera supérieur, à la prenmiere somme de 900 liv. ne devant être payé qu'au pair.

Les militaires dont les pensions n'ont pas encore eté liquidées & qui ne reçoivent du trésor public qu'un se cours provisoire seront payés dans les proportions délerminées par l'article précédent.

Les paiemens du premier sémestre de l'an IV seront

faits sans retenue.

Les sommes payées aux pensionnaires pour le trimestre de nivôse seront considérées, pour la fixation du secoun ci-dessus, comme si elles n'avoient pas encore été reçues; mais elles seront précomptées sur le paiement.

Les créanciers qui jouissent de plusieurs pensions ou rentes seront tenus de les réunir ; savoir , les pensions en un article, les rentes viageres en un second, & les rentes perpétuelles en un troisieme. Le secours leur sera attribué sur le total de chaque article, & non sur les parties de chacun d'eux.

Ceux qui auront fourni une fausse déclaration seront privés du secours & contraints à la restitution, s'ils les

ont reçus.

Ne sont pas compris dans les dispositions de la présente loi les intérêts de la dette publique susceptible de liquidation, qui n'ont pas encore été portés sur le grand livre, ni les arrérages ou décomptes dûs aux héritien des pensionnaires ou rentiers de l'état.

Un autre projet de résolution adopté porte, que le administrations départementales procéderont à la rectification des taxes de l'emprunt forcé, sans égard à l'article qui vent que tous les prêteurs de la même classe payent une somme égale. Les décharges accordées serent reversées sur les citoyens aisés trop peu imposés.

Ces administrations ne seront plus restreintes à la taxe fixée pour les quinze & seizieme classes; elles pourront imposer jusqu'au cinquantieme ceux qui possedent plus de 100 mille liv. de fortune, valeur de 1790, sur ce qui excede celte somme.

Les surtaxés qui ont payé seront remboursés sans délai.

Bourse du 26 pluviôse.

l	Amsterdam 12.59 esp.	Bâle 13 25
	Hambourg 47,000-48,000-	
l	48,250.176 esp.	80-50025.
	Madrid	Ecus 6350-400.
	Cadixidem.	Ling. d'arg11,800.
	Gênes24,000.91 esp.	Inscriptions 220-40-80-
	Livourne	70-45.
ĺ		

Café, 390. — Sucre d'Hambourg, 410. — Sucre d'Ormassion a du combiner ce que la justice exige avec ce que léans, 295. - Savon de Marseille, 235. - Chandelle, 140.

tification étersbou cherche se - Destit ar le pe

N'. 14

QUA

Les Soi la fin a eller. Le bur

ques est Le pri: our 3 m ouscrire

Le pri our un our 3 n Toute !

Les bru i rapider d'une négo ation sen quens qui ette ville est encore cabinet s' sur le Ri 1º. Afin les approv

elles mand déclaré q taine pour ajoute qu